Mulhouse : renvoi du procès du boycott de produits israéliens (vidéo)

10/02/2011 à 18h19
«Nous ne sommes pas 12 à être jugés, mais des milliers», a affirmé un militant de Boycott 68 devant le tribunal de grande instance, en présence de nombreuses personnalités politiques locales, auxquelles s´était joint Mgr Jacques Gaillot.

Dans la salle d´audience, les militants ont applaudi lorsque le président du tribunal Francis Gatty a annoncé le renvoi du procès au 16 juin. «Comme nous, indignez-vous, vous avez raison», a lancé à M. Gatty une responsable du collectif, Farida Trichine.

Le collectif a appelé à une nouvelle action de boycott ce jeudi dans divers supermarchés de l´agglomération mulhousienne.
Les 12 militants devaient être jugés pour provocation «à la discrimination, à la haine ou à la violence», à la suite d´une plainte du Bureau national de vigilance contre l´antisémitisme (BNCVA).

L´association Avocats sans frontières, la Ligue contre le racisme et l´antisémitisme (Licra) et la Chambre de commerce franco-israélienne ont aussi déposé plainte.

Les prévenus avaient manifesté le 26 septembre 2009 et le 22 mai 2010 à l´hypermarché d´Illzach, demandant aux clients de boycotter les produits importés d´Israël.

Membres de la campagne internationale «BDS» (boycott, désinvestissement, sanctions), ils entendaient dénoncer le fait qu´Israël exporte des produits issus des colonies juives de Cisjordanie en les faisant passer pour des produits de son

territoire internationalement reconnu – ce qui leur confère les mêmes avantages douaniers que les produits israéliens.

Plusieurs députés européens et des personnalités politiques locales ont apporté leur soutien aux militants poursuivis.

lien vidéo http://www.lalsace.fr/actualite/2011/02/10/mulhouse-le-collectif-boycott-68-manifeste-devant-le-tribunal

L'Alsace